

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 juillet 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Mardi 20 juillet 2021
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juin 2021

1-Convention : plan de relance – continuité pédagogique

2-Subventions communales

3-Création d'un poste d'agent contractuel

Questions diverses

Présence du public : le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur

SEANCE DU 20 JUILLET 2021

Le vingt juillet deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2021.

*Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,
M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. BRUN Xavier, Mme DEAT Fanny, M. GALLET
Jean-Michel, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.*

*Excusés : M. CRESPIN François, M. DUBREUIL David (pouvoir à Mme BOIS), Mme DUC Marylène
(pouvoir à M. BRUN), Mme GUILLOUT Florence, M. MARCHADIER Bruno, M. NICOU Eric, M.
SAUVAIRE Bruno.*

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 15 juin 2021, dont un exemplaire leur a été transmis.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 15 juin 2021, est adopté (8 voix pour, 2 abstentions).

1-CONVENTION : PLAN DE RELANCE – CONTINUITÉ NUMÉRIQUE

20.07.2021.01

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Un dossier de demande de subvention a été déposé en mars dernier sur la plateforme « Démarches-simplifiée.fr » pour l'acquisition de deux TBI (tableau blanc interactif) et matériel annexe pour les classes qui en sont encore dépourvues.

Le montant de la dépense TTC (selon devis de Soluris) est de 8 760.60 €, plus 350.00 € pour des logiciels. Le montant de l'aide financière attendue est de 6 132.00 € + 175.00 € pour les logiciels.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la Convention de financement Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer la Convention de financement Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE).

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2-SUBVENTIONS COMMUNALES

20.07.2021.02

Le Conseil vote les subventions suivantes :

- Société de Chasse de St Sulpice d'Arnoult : 100.00
- Amitiés Saintonge Banfora : 70.00

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3-CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL

20.07.2021.03

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la surcharge de travail imposée à la cantine par le protocole sanitaire lié au Covid 19 et propose la création d'un poste d'agent contractuel à temps non complet, 8h00/semaine (hors vacances scolaires) pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de renforcer le service de la cantine, décide à l'unanimité de créer, en vertu de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984, un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour l'année scolaire 2021/2022:

- temps de travail : 8h00/semaine (hors vacances scolaires),
- durée du contrat : du 02 septembre 2021 jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2021/2022,
- rémunération : basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial, heures supplémentaires et frais de déplacement si nécessités de service,

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil qu'un nouveau cuisinier a été recruté pour le remplacement de Mme Bouguen Patricia.

Plan canicule : tableau des référents

Période de permanence		Référents
Juillet	Du 16 au 31	BRUN Xavier
Août	Du 1 ^{er} au 15	SIGNAT Lyliane / GALLET Jean-Michel
	Du 16 au 31	POCH Patrick / BOIS Alexandra
Septembre	Du 1 ^{er} au 15	POCH Patrick / BOIS Alexandra
	Du 16 au 31	MARCHADIER Bruno / DEAT Fanny

La commission scolaire se réunira le mardi 31 août 2021 à 18h30.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 09 septembre 2021.

Etat des lieux : location de la salle de la cure et la salle polyvalente

2021 - SEM 2	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1ère quinzaine	Xavier BRUN	Aymeric AMBERT	Alexandra BOIS	Jean-Michel GALLET	
2ème quinzaine	Patrick POCH	Fanny DEAT	Isabelle OGER		

Problèmes de chiens sur la commune : la mairie de St Sulpice n'a pas accès au chenil de Pont l'Abbé et la SPA ne peut intervenir sur des chiens identifiés. Il faudra aménager sur la commune un endroit pour mettre les chiens à l'abri (avec eau et nourriture).

Fanny DEAT se propose pour s'en occuper, d'être référente et de gérer les problèmes de chiens errants.

Vaccination Covid 19 : Alexandra BOIS a contacté les personnes vulnérables, seules ou fragiles de la commune au cours des mois d'avril, mai et juin pour leur proposer une aide sur la prise de rendez-vous ou de logistique pour l'accès à la vaccination.

Remerciements à Isabelle OGER pour la réalisation de la cabane à livres (ponçage, peinture, vernis).

A noter sur les agendas : les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 juin 2021, les élections législatives les 12 et 19 juin 2021. La fonction d'assesseur est une fonction obligatoire pour un conseiller municipal.

Les chicanes provisoires directions Pont l'Abbé et Corme Royal sont trop étroites et n'assurent aucun ralentissement.

Prévoir de déplacer le panneau de fin de zone 30 situé route de l'Ecole en direction de Corme Royal

Une subvention de 4 475.00 € a été accordée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le projet de schéma directeur des eaux pluviales.

Il conviendra de changer les plantes dans les jardinières et barriques dans les villages.

La séance est levée à 20h45.